



REGLEMENT DES INTERCLUBS REGIONAUX 2016

1 - ENGAGEMENTS

Le Championnat de Lorraine est ouvert à tous les clubs de la Ligue. Un club peut engager autant d'équipes qu'il le souhaite. Toute nouvelle équipe démarre au plus bas de la hiérarchie. Les confirmations d'inscription des équipes ou clubs se feront sur le site de la ligue (ou par courriel pour des engagements ou création d'équipes en R3) à la date fixée par la CSO/LLA

2 - QUALIFICATION DES ATHLETES

Application du seul article 1.4.1 de la réglementation nationale (voir livret fédéral) Cela signifie qu'il n'y a aucune limitation pour les athlètes étrangers et mutés. Pour la vérification des licences le délégué technique fera extraire de LOGICA l'état des athlètes non licenciés. Il vérifiera sur place les licences des athlètes concernés. Dans le cas où les athlètes ne seraient pas en mesure de présenter leur licence ou une copie écran de celle-ci, le délégué technique pourra autoriser leur participation sous réserve. La vérification à posteriori sera facturée aux clubs 3€ par licence. S'il apparaît qu'un athlète a participé sans être régulièrement licencié ceci sera considéré comme une fraude et sanctionné en application de l'Art 7 de la réglementation nationale.

3 - REGLEMENTATION GENERALE

Pour tout point non prévu au présent règlement c'est le règlement des interclubs nationaux qui s'applique. **Pas de Hors concours**

- **Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3**

Programme et règlement complet des interclubs nationaux avec aménagement particulier des épreuves techniques (triple saut et perche)

4 - OFFICIELS

Tout officiel non licencié ou non prorogé à la date de la compétition ne sera pas comptabilisé comme tel pour son Club. Chaque club devra présenter au minimum un nombre d'officiel correspondant au tableau ci-dessous. Les noms, qualités et N° de licence des officiels présents pour toute la durée de la compétition, devront être porté **sur le fichier Txt via le fichier Excel** de composition d'équipe.

Pour 2016 l'engagement dans une poule sera conditionné par le nombre d'officiels en activité dans le club selon le tableau ci-dessous. Est considéré comme officiel en activité tout juge licencié et prorogé. La vérification sera effectuée sur le SIFFA.

DIVISION	Niveau Fédéral	Niveau Régional	Niveau départemental	Jeunes Juges certifiés	Total
REGIONAL 1	0	6	0	0	6
REGIONAL 2	0	2	2	1	5
REGIONAL 3	0	2	1	1	4

- L'attention des **clubs de R1** qui seraient susceptibles d'accéder à la N2B la saison suivante est attirée sur **la présence obligatoire de deux officiels fédéraux en N2.**

5 - REGLEMENT TECHNIQUE DES EPREUVES

Application intégrale de la réglementation nationale (voir livret fédéral) avec les adaptations suivantes :

Au Triple Saut

La planche d'appel pourra être située à 9 m pour les concurrents qui en feront la demande (7 m pour les féminines) et cela pour tout le concours.

Hauteur hommes

R1 : une barre au choix multiple de 10 puis 1^{ère} barre à 1m50, de 5 en 5 jusqu'à 1,80 puis de 3 en 3
R2, R3: montées de barre : 1m30 - 1m40 - 1m50 puis de 5 en 5 jusqu'à 1m80 puis de 3 en 3

Hauteur femmes

R1 : une barre au choix multiple de 10 puis 1^{ère} barre à 1m30, de 5 en 5 jusqu'à 1,50 puis de 3 en 3
R2, R3: montées de barre : 1m10 - 1m20 - 1m30 - 1m35 - 5 en 5 - 1m50 - 3 en 3

Perche homme

R1 : 1 barre au choix multiple de 20, sous réserve de possibilités matérielles, puis 2,40m et de 20 en 20 jusqu'à 4,00 puis 10 en 10.

R2, R3 : 1 barre au choix multiple de 20, sous réserve de possibilités matérielles, puis 2m00 - 2m20 - 2m40 - de 20 en 20 jusque 4m00 - puis de 10 en 10

Perche Femme

R1: 1 barre au choix multiple de 20, sous réserve de possibilités matérielles, puis 1m80, et de 20 en 20 jusqu'à 2,40 puis de 10 en 10

R2, R3: 1 barre au choix multiple de 20, sous réserve de possibilités matérielles, puis 1m40 puis de 20 en 20 jusque 2m40 - puis de 10 en 10

6 - ORGANISATION

Pour chacun des deux tours les clubs transmettront au club organisateur la composition de leur équipe sous fichier Txt sous Logica (via la compétition Nxt envoyée par le club organisateur vers les clubs de leur poule) ainsi que la liste, les qualifications et n° de licence des officiels qui officieront pour le jeudi minuit précédent le tour concerné.

Les tours :

- Le championnat est organisé en 2 tours
- Chaque tour réunira en un même lieu, tous les clubs d'une même poule

Cas des Equipes 1, 2, 3 d'un même Club :

A chacun des tours considérés, un athlète ne pourra participer que dans 1 seule équipe de son Club quelle qu'en soit le niveau (y compris national). Par exemple, l'équipe A matche le samedi et l'équipe B matche le dimanche ou inversement (et idem entre une équipe B et C ou A et C)

A partir du moment où un Club engage 2 équipes ou plus en Championnat, si l'une des équipes doit déclarer forfait, ce sera l'équipe la plus basse dans la hiérarchie qui sera supprimée.

Entre le 1er et 2ème tour, les Clubs sont libres d'effectuer les permutations d'équipe de leur choix. Un club ne pourra pas avoir 2 équipes dans la même division.

Régionale 1.

- Cette division comptera 8 clubs.

Titre, montées, descentes :

- Le titre de champion de Lorraine régionale 1 est décerné à l'équipe première au total de points des 2 tours.
- L'accession à la nationale 2 sera définie par le Conseil de l'Inter région Nord-Est.
- Le dernier de régionale 1 au total des points des 2 tours sera remplacé par le champion de Lorraine de régionale 2.
- L'avant dernier de régionale 1 au total de points des 2 tours ne sera remplacé par le vice champion de Lorraine de régionale 2 que si son total de points des 2 tours est inférieur.

ATTENTION : Les montées vers la Nationale 2 ou les descentes de la Nationale 2 peuvent influencer la composition des groupes. La C.S.O. recherchera systématiquement l'intérêt sportif pour décider de ces modifications.

Régionale 2, 3.

- chaque division comprendra 8 clubs
- seule la dernière division de la hiérarchie pourra comprendre un nombre de clubs différents
- les divisions prennent en compte l'application des montées et descentes de la saison écoulée et les engagements reçus. Il est créé une division régionale 2, régionale 3 et plus si nécessaire.
- la C. S. O. se réserve le droit de modifier les divisions si les impératifs sportifs l'y obligent comme par exemple un afflux de nouvelles équipes ou inversement, de nombreuses défections.

Titre, montées, descentes :

- Le titre de champion de Lorraine est décerné à chaque équipe 1^o de sa division, au total de points des 2 tours
- Chaque champion accédera à la division supérieure.
Chaque dernier descendra obligatoirement en division inférieure. En outre, si le second d'une division totalise plus de points que l'avant dernier de la division supérieure, il y aura également montée/descente pour les 2 clubs concernés.

7 - FRAUDES - IRREGULARITES

Application de l'Art 7 de la réglementation des interclubs nationaux.

Les réclamations concernant la conduite de la compétition seront notifiées par écrit, avec une caution de 46€, au délégué technique dans le délai réglementaire de 30' après la publication des résultats. Les remarques concernant des erreurs de saisie des résultats ou de calcul des points qui ne remettent pas en cause la conduite de la compétition sont recevables dans les 48h après de la CSO régionale. Toute réclamation, survenant au-delà du délai imparti, sera nulle de plein droit. Le droit d'appel ne sera restitué que si la réclamation est reconnue comme recevable.

8 - DIVERS

Tout forfait à l'un des 2 tours entraînera la descente en division inférieure.

Le forfait général après engagement entraînera le retour de l'équipe en bas de la hiérarchie pour la saison suivante.

Les modifications à la feuille d'équipe sont à déposer au plus tard 60mn avant le début de la 1ère épreuve. Des modifications d'équipe sont possibles en cours de match au plus tard 10mn avant le début de l'épreuve selon l'horaire officiel établi. Le délégué technique sera averti et la modification sera faite sous son contrôle au secrétariat, sur les feuilles de match et d'épreuves.

Les fichiers Txt d'engagement d'équipes devront parvenir au club organisateur au plus tard le jeudi précédant le tour concerné avant minuit.

Ceux-ci devront comporter lisiblement les noms, prénoms, n° de licence de l'athlète pour chaque épreuve, idem pour les officiels selon le tableau de l'Art 4 avec leur qualité.

Tout cas non prévu sera tranché sur place par le délégué technique. Ses décisions ne seront remises en cause que par la C. S. O. régionale. Il n'y a pas lieu, quelles que soit les circonstances, de former un jury d'appel.

9 - INCIDENCE DU CHRONOMETRAGE

Si, dans une même poule, certaines équipes sont cotées d'après des temps électriques et d'autres avec des temps manuels, il y aura re-cotation avec les équivalences généralement admises.

Cette re-cotation sera faite à l'issue du 2ème tour si et seulement s'il est constaté que cela pourrait avoir une incidence sur le classement (faible retard de points d'une équipe cotée avec des temps électriques par rapport à une équipe cotée d'après des temps manuels)